



*Compte rendu de la réunion publique du
10 janvier 2012 à Ambarès et Lagrave*

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1. CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE	3
1.2. INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE	4
1.3. PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL	4
2. CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS.....	5
2.1. SE DEPLACER : FACILITER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET AMELIORER LA CIRCULATION DANS LA COMMUNE	5
2.1.1. Constat des participants.....	5
2.1.2. Propositions des participants.....	6
2.2. LE VIVRE ENSEMBLE	7
2.2.1. Propositions des participants.....	7
2.3. FAVORISER L'IMPLANTATION DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE	7
2.3.1. Constat des participants.....	7
2.3.2. Propositions.....	7
2.4. LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET.....	7
2.4.1. Propositions des participants	7
2.5. TRAVAILLER DANS LA CUB	8
2.5.1. Propositions des participants	8
2.6. LA GOUVERNANCE	8
2.6.1. Propositions des participants	8
2.7. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS	9
3. CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE	10

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE

Un peu plus de 60 personnes se sont réunies à Ambarès et Lagrave le 10 janvier 2012, pour prendre connaissance de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter des orientations de PLU 3.1 au regard des enjeux de la commune d'Ambarès et Lagrave.

Après un discours introductif et une présentation de la situation locale de Monsieur le maire, Michel Héritié, Céline Kengne Delfo, architecte urbaniste au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté le PLU 3.1 et ses enjeux.

Charlotte Zuckmeyer de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette première réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter et expliquer le Plan Local d'Urbanisme 3.1, ainsi que la démarche de concertation qui l'accompagne. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout d'entendre les participants sur leurs expériences communales et sur leurs attentes dans le cadre de la révision du PLU.

Comment débat-on ?

Le débat prend la forme d'un cabaret : des tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette première session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

Vers le troisième trimestre 2012, un temps de restitution permettra la synthèse des contributions issues des réunions communales et sera l'occasion de présenter le projet de PADD, le Plan d'aménagement et de développement durables, la partie stratégique du PLU 3.1.

Fin 2012- début 2013, une deuxième session des réunions dans les communes mettra en discussion la traduction spatiale du projet de territoire.

1.2. INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Michel Héritié, Maire d'Ambarès et Lagrave remercie l'ensemble des personnes présentes à la réunion publique pour débattre des enjeux de la construction du PLU communautaire mais également des enjeux du territoire local.

Il précise que le règlement du PLU s'applique à l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et ajoute que la concertation est un élément indispensable et très positif permettant de se retrouver pour débattre des différents projets avec les habitants et usagers.

1.3. PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL

Les présentations de la CUB et de la ville d'Ambarés et Lagrave accompagnent le compte-rendu sous format PowerPoint. Les documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

2. CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les constats et préoccupations suivantes. Les termes employés sont des verbatim extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Selon vous, quels grands enjeux du projet du PLU 3.1 concernent particulièrement votre commune : pouvez-vous décrire comment ces enjeux se traduisent dans votre quotidien ou celui de vos proches ?
- Y a-t-il d'autres(s) question(s) qui se posent dans votre commune que vous souhaiteriez voir prise en compte dans le PLU 3.1 ?
- A quelle(s) explication(s) concernant le PLU 3.1 souhaitez-vous avoir des réponses ?

2.1. SE DEPLACER : FACILITER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET AMELIORER LA CIRCULATION DANS LA COMMUNE

2.1.1. Constat des participants

Les participants ont posé les constats suivants :

- La circulation à Ambarès et Lagrave est saturée dans le bourg. (x3) Il y a un réel besoin de plus de fluidité, notamment sur la place du marché.
- Il y a un manque de places de stationnement dans le centre ville, notamment du stationnement gratuit (x3) mais également, dans les parcs relais.
- Il y a un manque important de pistes cyclables et de nombreux trottoirs sont dégradés n'assurant pas la sécurité des piétons. (x5)
- Les transports en commun sont trop peu nombreux.

2.1.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous :

- **Transports collectifs**

- Améliorer d'urgence l'offre en transports en commun et augmenter les fréquences, notamment augmenter la cadence du TER,
- Favoriser le déplacement en transports en commun en permettant à tous les habitants d'avoir des réductions pour l'abonnement bus et tramway.

- **Circulation**

- Améliorer d'urgence les conditions de circulation, notamment en centre ville.
- Envisager concrètement l'amélioration de la circulation piétonne et cycliste en créant des trottoirs sécurisés et des pistes cyclables.
- Agir sur les déplacements intercommunaux en facilitant les dessertes vers Bordeaux et les zones d'activités principales (Mérignac, Pessac).
- Envisager de supprimer les sens interdits en haut de la rue E. Faulat afin de permettre la circulation des véhicules dans la rue et ainsi, permettre aux commerçants de vivre.

- **Stationnement**

- Mettre en place des zones gratuites de stationnement dans le centre ville et augmenter le nombre de places de stationnement près des écoles, principalement. (x3)
- Création de poches de stationnement dans la commune pour fluidifier la circulation
- Gérer la question de l'engorgement des parcs relais de stationnement pour favoriser l'utilisation du tramway.

2.2. LE VIVRE ENSEMBLE

2.2.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Anticiper le développement des infrastructures et des services publics au regard de l'évolution de la population.
- Permettre la création d'un centre médical d'urgence.

2.3. FAVORISER L'IMPLANTATION DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE

2.3.1. Constat des participants

Les participants ont posé les constats suivants :

- Problématique de l'implantation des maisons sur les terrains. (les unes sur les autres).
- Besoin de logements pour tous,

2.3.2. Propositions

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Reconsidérer l'importance de la politique locale d'aménagement de la commune,
- Engager une réflexion sur la valorisation du patrimoine communal,
- Construire du logement pour tous en privilégiant la présence d'espaces verts,
- Préserver le caractère pavillonnaire de la commune et permettre l'implantation de terrains constructibles de plus de 800 m².

2.4. LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET

2.4.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Maîtrise de l'étalement urbain afin de préserver les espaces verts et naturels (marais, Guât, bois...) de la commune (x5)

- Terminer le circuit pédestre autour du lac de la Blanche,
- Sensibiliser la population à l'urgence environnementale, par exemple, en replantant des essences et en entretenant les différents espaces naturels de la commune.
- Remise en valeur ou exploitation des zones naturelles et préservation de l'agriculture en favorisant la proximité de l'approvisionnement (par exemple, Jardin de cocagne),
- Créer des espaces de rencontres, des cheminements verts et des activités de plein air respectueux de l'environnement pour dynamiser la commune d'Ambarès

2.5. TRAVAILLER DANS LA CUB

2.5.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions suivantes :

- Développer les commerces de proximité (alimentation, boucherie, restaurant), les services et équipements afin de maintenir la population sur place et satisfaire la population à venir, plutôt que de permettre l'implantation de banques et d'agences immobilières.
- Permettre la création d'emplois sur le territoire local en permettant, par exemple, l'implantation d'artisans et de commerçants.

2.6. LA GOUVERNANCE

2.6.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Rendre plus accessible et plus lisible les documents d'urbanisme à destination de la population.

2.7. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS

- Pourquoi vouloir un million d'habitant sur la CUB ?
- Qu'est-il prévu pour l'aménagement autour du lac de la Blanche ?
- Peut-on avoir des précisions sur le PPRI révisé, notamment sur les zones rouges, et son intégration dans le PLU 3.1 ? Dans quelles conditions rendre ces terrains urbanisables ?
- Quelles sont les nouvelles règles de constructions ?
- Que devient la zone de Beauséjour ?

3. CONCLUSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Michel Héritié, Maire d'Ambarès et Lagrave indique que les préoccupations soulevées dans le cadre de cette réunion, confirme la nécessité de préserver l'équilibre entre l'urbanisation et les espaces naturels et leur mise en valeur.

L'important pour lui et la municipalité est la maîtrise de l'étalement urbain. Il faut reconcentrer l'urbanisation sur un secteur pour éviter ce qui a été fait dans le cadre d'une autre réglementation.

Il souligne que le PLU a changé de manière fondamentale les règles de constructibilité par rapport au Plan d'Occupation des Sols (POS). Par exemple, avec le POS, il y avait une taille minimale de parcelle pour construire un logement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, avec le PLU. Cette réglementation pour M. le maire pose le problème de l'intégration de l'habitat pavillonnaire au sein de la commune. Il faut être vigilant à l'implantation des maisons les unes par rapport aux autres. Il prend l'exemple d'un terrain où autrefois il y avait une maison, aujourd'hui il y en a quatre. Il pose alors la question de la préservation de ce type d'habitat, pour lequel il faudrait entamer une réflexion afin de se doter de multiples règles permettant de limiter ce phénomène.

Quant à la question de l'intégration de l'habitat collectif,